

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 13                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 13            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :  
Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2024-10-07 – Nouvelle longueur de voirie communale.

Suite à la création de la rue du Château, VC n° 113, desservant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'une longueur de 138 mètres, il est nécessaire de modifier la longueur de voirie de la commune.

La nouvelle longueur de voirie communale, classée avant le 1er janvier 2024, est de 23 602 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la longueur de voirie désignée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau de classement des voies ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/10/2024

Le Maire  
Marcel GÉRON

